



AVENIR SPORTIF DE MOUSTOIR-AC

Règlement interne applicable à l'ensemble des licenciés du club qui s'engagent à le respecter.

LES INSCRIPTIONS ET COTISATIONS

- Les **demandes de licence** sont distribuées lors de l'assemblée générale ou envoyées par mail (dorénavant dématérialisées et certificat médical valable 3 ans à compter de la date de visite chez le médecin). La demande de licence complétée devra être **rendue ou remplie en ligne pour le 1^{er} entraînement de manière à être enregistrée**. De ce fait, le joueur sera couvert pour la saison. Les joueurs n'ayant pas payé leur cotisation ne pourront pas jouer en match officiel.
- Un joueur ne pourra pas participer aux **matchs amicaux** mais aussi aux **entraînements** si la demande de licence n'a pas été remplie et transmise au secrétaire du club, dans le cas contraire le club **décline toute responsabilité lors d'un accident** du licencié ou si celui-ci occasionne une blessure à un tiers.
- Les joueurs s'engagent avec le club **pour la saison complète**, aucune autorisation de le quitter en cours de saison ne sera délivrée, sauf cas exceptionnel (mutation professionnelle, déménagement avéré et éloigné du club).
- La licence dirigeante est gratuite.

LES ENTRAÎNEMENTS

- La participation aux entraînements est **souhaitable**, elle permet la **progression individuelle et collective**. En cas d'impossibilité vous devez obligatoirement en informer votre entraîneur via **SportEasy**.
- Les entraînements sont fixés le **mardi** et le **vendredi**, ils débutent à **19h00** précises, les joueurs sont tenus d'arriver au moins 10 minutes avant pour se changer.
- La tenue doit être adaptée aux conditions de jeu (temps et type de terrain). Le port des protège-tibias est obligatoire.

LES COMPÉTITIONS

- La convocation aux matchs est de la responsabilité de l'entraîneur général et son staff, ses décisions peuvent faire l'objet d'explications mais **ne sont pas contestables**, ni par les joueurs, ni encore moins par toute personne non adhérente au club. Tout comportement contraire, pourra entraîner des sanctions, soit de la part du coach général, soit par décision du bureau.
- Les survêtements à l'effigie du club devront être portés les jours de matchs.
- Les convocations sont affichées sur le site Internet avs-moustoir-ac.fr.
- En cas d'absence prévue, vous devrez en informer votre responsable d'équipe et tout particulièrement le coach général au moins 72H avant le match. Sachez que votre absence non prévue est toujours préjudiciable et cela peut créer des tensions au sein du groupe.
- Tout **retard** ou **absence** injustifié ou répétitif pourra faire l'objet d'une pénalité.

- En cas d'impondérables : annulation, report... les informations seront portées sur les sites internet, le plus tôt possible, vous ne serez pas appelé individuellement (sauf si les rencontres sont annulées au dernier moment).
- L'entraîneur général décidera de votre placement dans l'une des équipes avec la collaboration des responsables, ces choix devront être respectés et suivis.

LES ASSURANCES – LES ACCIDENTS

- Votre licence sert de couverture en cas d'accident, elle interviendra s'il reste des frais médicaux à votre charge après interventions des régimes obligatoires et complémentaires (mutuelles). Au dos de la demande vous pourrez y consulter les garanties incluses et complémentaires.
- En cas d'accident ou traumatisme reçu, il est impératif de demander au délégué de faire porter la dénomination de la blessure sur la feuille de match par l'arbitre de la rencontre (si cela n'est pas fait le joueur ne pourra prétendre à aucune indemnisation de la part de l'assurance couvrant le licencié).
- Un document en cas de blessure est à votre disposition dans la pharmacie, ce document est à faire remplir soit par les urgences ou bien par un médecin. Si celui-ci n'est pas fourni, le joueur ne pourra également prétendre à aucune indemnisation de la part de l'assurance couvrant le licencié. (Le délégué doit penser à donner ce document avant le départ du joueur vers l'hôpital).

DROITS À L'IMAGE

- En signant sa demande de licence tout adhérent du club (ou son représentant légal pour les mineurs), dirigeant ou joueur, autorisent l'association à utiliser les images, photos ou vidéos sur lesquelles il est susceptible d'apparaître afin d'illustrer les documents du club (article de presse, site web, ...). Tout licencié ou représentant légal refusant la publication de photos doit en faire part par écrit à l'association lors de son inscription.

LE FAIR-PLAY

- Les licenciés du club, joueurs et dirigeants s'engagent à respecter la charte du Fair-Play et du Respect. (Il n'est pas normal de voir des comportements intolérables ou bien d'entendre des propos injurieux derrière la main courante. (Nous sommes là pour encourager nos équipes et respecter l'arbitrage et nos adversaires) que cela soit dans la victoire mais aussi dans la défaite.
- Respect et propreté des lieux (vestiaires ou autres).
- Les contenants en verre sont interdits dans l'enceinte des vestiaires.
- Le non-respect de ces règles et consignes et tous comportements intolérables seront sanctionnés.
- Les joueurs recevant un **carton rouge pendant un match pour des actes ou des propos qui n'ont rien à faire sur un terrain de football seront sanctionnés par le club**. Une amende équivalente au prix du carton sera exigée par le club n'ayant pas à cautionner ces attitudes ainsi qu'une journée de bénévolat auprès de nos jeunes arbitres ou de nos équipes de jeunes devra être effectuée.